

Communication Officielle DTSocialize Holding - Novembre 2025



Introduction

Chers membres de la communauté DTSocialize Holding, Nous avons le plaisir de vous adresser cette communication mensuelle.

Fidèles à notre engagement de transparence, nous souhaitons vous fournir des explications officielles concernant plusieurs aspects juridiques en cours, notamment deux dossiers qui ont connu des évolutions depuis ce lundi 10 novembre.

Nous en profitons également pour partager avec vous plusieurs bonnes nouvelles.



Enquête en Italie, décision du tribunal contre Decripto, et avancée de notre recours auprès de la Consob

□ Enquête en Italie

Comme toujours, nous souhaitons faire preuve de la plus grande transparence et consacrer un paragraphe détaillé à ce sujet.

Au cours des deux dernières années, nos entreprises ainsi que certains de nos produits ont fait l'objet d'une enquête menée par les autorités italiennes, enquête qui s'est officiellement conclue en juillet 2025. Plus précisément, les investigations visaient certains produits commercialisés dans le passé, notamment le DTCoin, antérieur à la création de Ushare, ainsi que le DTCircle. Cette procédure avait été ouverte à la suite de 14 plaintes, dont trois provenant de personnes qui nous ont, par la suite, confirmé n'avoir en réalité jamais déposé de plainte.

Il est également important de souligner qu'au cours de l'enquête, certaines informations confidentielles, pourtant couvertes par le secret professionnel, ont fuité. Ces données ont été rendues publiques par l'intermédiaire de blogs et de certains médias. De la même manière, l'annonce récente concernant la conclusion de l'enquête n'aurait pas dû être accessible aux médias à ce stade, l'audience préliminaire n'étant pas encore fixée. Cela montre clairement que ces informations ont été divulguées de manière irrégulière, directement par des entités ayant participé à l'enquête.

À ce jour, les investigations ont conduit à une simple hypothèse de délit, laquelle devra être examinée par un juge lors de l'audience préliminaire. C'est à cette étape que nous présenterons nos arguments de défense, que nos avocats estiment solides et étayés. À l'issue de cette audience, le juge décidera s'il convient ou non d'ouvrir une phase de procès.

Il va de soi, même si cela devrait être évident, que toutes les personnes concernées demeurent présumées innocentes, tant qu'aucune décision défavorable n'a été rendue par l'autorité judiciaire, si tant est qu'une telle décision intervienne un jour. Comme indiqué, nos avocats disposent d'éléments sérieux pour réfuter les accusations formulées.

Parallèlement, notre entreprise prépare les actions juridiques nécessaires afin de répondre aux irrégularités constatées, notamment en ce qui concerne la divulgation illégale d'informations confidentielles.

Nous adoptons néanmoins une approche constructive face à cette enquête, car elle nous offre l'opportunité de démontrer à notre communauté et à tous ceux qui nous observent, notre transparence, notre bonne foi, ainsi que notre volonté constante d'agir dans le respect des lois. Nous rappelons que, contrairement à ce que certains blogs en ligne suggèrent, si aucune condamnation n'était prononcée lors de l'audience préliminaire ou au terme d'un éventuel procès, cela confirmerait non seulement la légitimité de nos actions, mais discréditerait également les attaques médiatiques que nous subissons depuis nos débuts.

Certaines de ces attaques ont cherché à présenter notre entreprise comme mensongère, notamment lors de la procédure de cotation sur Euronext, alors même que les documents nécessaires avaient été déposés auprès des autorités. Plus récemment, certains ont affirmé que le contrat signé avec les Émirats n'existe pas. Ces mêmes auteurs se sont bien gardés de préciser publiquement qu'ils avaient déjà été déboutés par le Tribunal de Naples, qui, après avoir examiné la documentation relative au contrat, avait exigé la publication d'une rectification. Cette rectification devait, selon la décision du Tribunal, bénéficier de la même visibilité que l'article initial, lequel affirmait l'inexistence du contrat, et qui relayait également, sur différents canaux, des déclarations totalement infondées affirmant que l'événement organisé aux Émirats aurait été mis en scène avec des figurants rémunérés. Or, l'auteur de ces propos n'a pas respecté la décision du Tribunal et devra désormais en répondre devant les autorités compétentes.

Nous sommes donc convaincus qu'il s'agit d'un « mal qui finira par produire du bien » : l'obtention d'une jurisprudence favorable renforcerait fortement la crédibilité de notre entreprise. De nombreux entrepreneurs et sociétés reconnues sont déjà passés par ce type d'épreuves. Nous sommes prêts à en affronter autant que nécessaire, comme nous l'avons toujours fait, en assumant publiquement nos responsabilités et en nous présentant devant les autorités, sans jamais nous cacher.

Enfin, nous confirmons que cette affaire, quels que soient ses résultats ou sa suite, n'a aucune incidence sur la relation entre Synapsia, My Aion Inc, Bold Technologies et nos autres partenaires émiratis. Ces faits sont totalement étrangers au développement de nos technologies dans le domaine de l'intelligence artificielle.

○ Diffamation de la part de Decripto et actions en justice

Le 26 août 2025, le Tribunal de Naples a rendu une ordonnance majeure dans le cadre de la procédure que nous avons engagée contre Decripto World Srl pour diffamation.

Cette action faisait suite à la publication, le 31 mars 2025, d'un article affirmant faussement que le contrat de 2,5 milliards de dollars signé entre My Aion Inc. et Bold Technologies n'existe pas.

Le juge a reconnu le caractère gravement préjudiciable de cette information, diffusée à l'échelle mondiale, et a constaté que Decripto n'avait pas publié correctement la rectification envoyée par Daniele Marinelli le 27 juin 2025. En effet, cette rectification n'avait pas été diffusée dans des conditions équivalentes à celles de l'article initial : elle avait été reléguée en bas de page, rendue difficilement accessible et placée derrière un paywall, ce qui contrevenait clairement aux obligations de visibilité imposées par la loi.

En conséquence, le Tribunal a ordonné à Decripto de :

- insérer la rectification du 27 juin 2025 directement dans le corps de l'article, au moyen d'un lien clairement visible ;

- garantir un accès gratuit à l'article diffamatoire ainsi qu'à la rectification ;

- retirer le paywall associé à ces contenus ;

- et mettre en évidence la rectification directement en page d'accueil, afin de lui assurer une visibilité équivalente à celle de l'article initial.

Plus de trois mois après cette décision, aucune de ces obligations n'a été respectée.

Nous avons donc engagé de nouvelles actions en justice, à la fois pour les actes répétés de diffamation dont nous sommes victimes et pour le non-respect d'une décision judiciaire exécutoire.

Cette décision constitue déjà une étape juridique importante qui va dans le sens de la reconnaissance de nos droits et de la véracité de nos démarches. Elle met en lumière l'inexactitude des accusations relayées par Decripto et confirme la légitimité des actions que nous entreprenons pour protéger notre réputation, celle de nos dirigeants, ainsi que celle de l'ensemble de notre communauté.

③ Notre recours introduit en avril 2025 contre une décision de la Consob

Nous considérons comme une évolution positive le fait que, ce lundi 10 novembre, le Tribunal ait fixé la date de l'audience concernant notre recours contre une décision de la Consob.

Comme vous pouvez l'imaginer et comme chacun devrait pouvoir le comprendre, une société qui, selon certains détracteurs, serait une « escroquerie » ou une « coquille vide » n'engagerait certainement jamais une action judiciaire contre la CONSOB, l'une des autorités les plus strictes et les plus reconnues en Europe, en s'exposant ainsi davantage. Si nous avons entrepris cette démarche, c'est précisément parce que nous souhaitons, et même exigeons, faire valoir nos droits et défendre les intérêts de notre communauté.

Rappel du contexte : En avril 2025, nous avons déposé un recours contre une décision émise par la Consob en mars 2025, décision qui bloquait l'accès au site DTSMoney pour les utilisateurs italiens. Ce recours suit actuellement son cours, et l'audience a été fixée au mardi 13 janvier.

Pour mémoire, après l'entrée en vigueur du règlement MiCA au début de l'année 2025, la Consob a choisi de bloquer l'accès à DTSMoney.com, considérant que le site contenait des services liés aux cryptomonnaies, alors même que tous ces services avaient été suspendus dès la fin décembre 2024, soit avant l'application officielle du nouveau cadre réglementaire.

Notre recours repose sur plusieurs éléments factuels que nous entendons démontrer lors de l'audience :

- Confusion entre différentes entités juridiques : l'autorité a amalgamé des entreprises juridiquement distinctes, conduisant à une analyse incorrecte et injustifiée.

- Non-prise en compte de la suspension volontaire des services crypto : la Consob n'a pas tenu compte

- du fait que certains services liés aux crypto-actifs avaient été proactivelement suspendus dès

- décembre 2024.

- Conformité anticipée au règlement MiCA : notre société avait volontairement interrompu l'ensemble

- des services nécessitant une autorisation, avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, dans une

- démarche de conformité totale.

- Décision basée sur un signalement inexact : la mesure de blocage s'appuyait sur un signalement ne

- réflétant pas la réalité des actions de conformité déjà mises en œuvre.

- Absence de demande d'informations préalable : le site a été bloqué sans qu'aucune demande

- officielle d'éclaircissement ne nous soit adressée, contrairement aux procédures standards dans ce

- type de situation.

- Blocage disproportionné : la décision a eu pour conséquence d'empêcher l'accès à des services qui

- ne relèvent absolument pas du secteur des cryptomonnaies, tels que la gestion d'un compte IBAN ou

- l'utilisation de cartes MasterCard.

Nous sommes confiants dans ce recours, qui vise à rétablir les faits, corriger une décision injustifiée et défendre pleinement les droits de nos utilisateurs italiens ainsi que la réputation de notre écosystème.

Maia annonce sa participation à l'AI Everything Global 2026

- ✓ Nous sommes heureux d'annoncer la participation de **Maia à l'AI Everything Global 2026**, l'un des événements internationaux les plus importants dédiés à l'intelligence artificielle, qui se tiendra à Abu Dhabi, du 11 au 13 mai 2026.

Cette présence constituera une occasion privilégiée pour notre équipe de présenter nos innovations, de rencontrer des partenaires stratégiques, et d'échanger autour des avancées majeures du secteur de l'IA.

Mise en place d'un nouveau partenariat entre Maia et une grande chaîne internationale de restauration rapide

 Nous sommes heureux d'annoncer la mise en place d'un partenariat stratégique entre Maia et une grande chaîne internationale de restauration rapide, classée parmi les 100 premières au monde en termes de chiffre d'affaires, disposant de plusieurs milliers de restaurants à l'échelle mondiale et accueillant des centaines de millions de consommateurs chaque année.

Ce partenariat prévoit la mise en œuvre des éléments suivants :

- Musique générée par Maia : Dans l'ensemble des restaurants de la chaîne, toute la musique diffusée sera entièrement générée par Maia, offrant une ambiance sonore évolutive et personnalisée.
- Commande interactive depuis la table : Les clients pourront commander directement depuis leur table via Maia, grâce à une interface simple, intuitive et interactive.
- Traçabilité blockchain des ingrédients : Les produits et ingrédients utilisés dans les restaurants seront certifiés par Cognisphere et enregistrés sur la blockchain, garantissant une traçabilité complète, depuis l'origine des matières premières jusqu'à la chaîne de fraîcheur.
- QR codes à chaque table : Chaque table sera équipée d'un QR code permettant de télécharger Maia, de passer commande et d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités de l'assistant.
- Maia interactive à l'entrée : À l'entrée de chaque restaurant, une version interactive de Maia, similaire à celle présentée lors de l'événement du 15 mai à Abu Dhabi, accueillera les clients, répondra à leurs questions et proposera des suggestions de plats personnalisées.
- Plat "signature" hebdomadaire : Chaque semaine, un plat signature, dont la recette sera créée directement par Maia, sera mis en avant dans les restaurants.
- Paiement intégré via Maia : Grâce à l'intégration du système de paiement, les clients pourront régler leur addition directement via Maia, sans passer par une caisse.

En parallèle, d'autres partenariats sont déjà en discussion afin d'étendre encore davantage la présence mondiale de Maia et d'amplifier son intégration dans des secteurs divers et variés.



Data Center

Comme nous l'avons précédemment communiqué, les travaux du Data Center au Qatar ont officiellement débuté en octobre 2025. Nous prévoyons son inauguration au cours du premier trimestre 2026.

La rapidité d'avancement du chantier s'explique par deux facteurs principaux :

- un nombre important d'ouvriers mobilisés simultanément,
- et le fait que certains bâtiments étaient déjà existants, ne nécessitant qu'une requalification et une adaptation structurelle afin de répondre à nos besoins techniques.

Le contrat relatif à la création d'une infrastructure similaire a également été signé avec un partenaire des Émirats arabes unis, en vue de la construction d'un Data Center à Sharjah, l'un des sept émirats composant les Émirats arabes unis (EAU).

Nous vous confirmons enfin que nous sommes actuellement en train de finaliser les accords pour la réalisation d'un troisième Data Center, cette fois avec un partenaire en Arabie Saoudite, qui donnera naissance à une infrastructure comparable à celles du Qatar et des Émirats.

Évolutions de DTSMoney

Nous travaillons actuellement sur un projet en collaboration avec une grande banque émiratie, projet qui permettra de verser des intérêts actifs sur les soldes présents sur les comptes courants de nos utilisateurs au sein de notre établissement de monnaie électronique DTSMoney (hors plans Vault). Cette évolution ouvrira la voie à une importante campagne marketing, dont nous espérons qu'elle apportera une visibilité significative, à l'image de plusieurs marques aujourd'hui célèbres qui ont, par le passé, attiré des millions de clients grâce à cet avantage distinctif, un avantage que les banques traditionnelles ne proposent plus depuis des années, sauf cas très exceptionnels.

Les intérêts actifs seront calculés sur la base du solde quotidien du compte et versés périodiquement directement sur le compte bancaire des utilisateurs. Étant donné qu'il s'agit d'intérêts générés sur des liquidités disponibles, les montants présents sur le compte ne seront soumis à aucune obligation de durée.

Le lancement de cette nouveauté est prévu pour début 2026.

Parallèlement, nous poursuivons le développement du projet permettant les paiements en cryptomonnaies directement via nos cartes de débit. Ce service sera déployé dès l'obtention de l'autorisation MiCA pour notre société.

Concernant cette autorisation, nous sommes toujours en attente de la validation du changement de contrôle par l'autorité de régulation, concernant l'entreprise agréée MiCA que nous avons acquise en mai 2025.

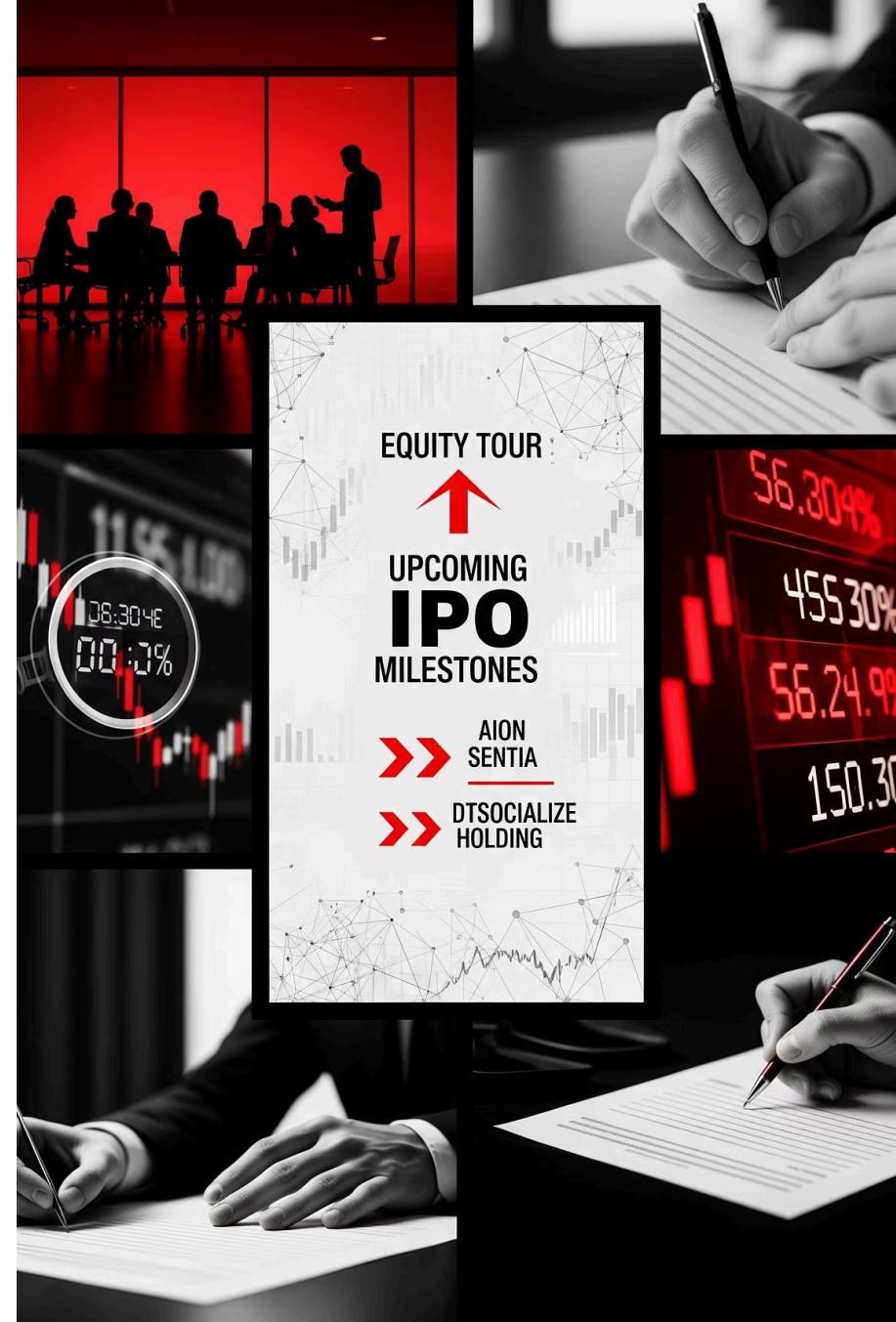
Introduction en Bourse

Nous travaillons intensément sur ce dossier depuis plusieurs mois, et nous nous apprêtons à lancer très prochainement une étape majeure précédant l'introduction en Bourse.

Il s'agit de l'equity tour, qui devrait être publié sur le site de la bourse concernée et pourrait également être relayé par les médias.

Nos objectifs (sans que cela ne constitue en aucun cas une promesse) sont les suivants :

- Introduction en Bourse d'Aion Sentia au second semestre 2026,
- Introduction en Bourse de DTSocialize Holding entre fin 2026 et début 2027.





Stratégie de liquidité

Grâce aux travaux institutionnels que nous menons actuellement aux Émirats arabes unis, travaux dont nous détaillerons les avancées de manière plus approfondie au début de l'année 2026, nous estimons que notre entreprise sera en mesure de générer environ 30 millions de dollars par mois.

Nous prévoyons de consacrer une part significative de ces montants à la liquidité, aussi bien pour l'ensemble de nos projets en cours que pour les produits déjà développés.

Conclusion et Remerciements

Daniele Marinelli souhaite adresser ses remerciements personnels à toutes les personnes qui lui ont envoyé des messages de gentillesse, d'encouragement, de gratitude et de soutien, ainsi que des musiques et des images positives souvent générées avec Maia. Il a été profondément touché par chacune de vos attentions.

Nous poursuivons notre mission avec une rigueur et une détermination encore plus grandes, portés par un profond sentiment d'amour, de confiance et de reconnaissance envers chacun d'entre vous.

Certaines personnes ont tenté d'affaiblir l'entreprise, mais paradoxalement, les récents événements n'ont fait que renforcer notre unité. De nombreux membres, qui s'étaient éloignés depuis quelque temps, sont revenus pour exprimer leur soutien.

Comme souvent dans ce type de situation, trois attitudes se distinguent :

- ceux qui tentent de profiter du contexte pour nuire,
- ceux qui préfèrent s'abstenir, par manque de compréhension ou de connaissances,
- et ceux qui restent présents, déterminés à soutenir, à défendre et à porter les valeurs ainsi que la mission qui nous anime depuis le premier jour.

Merci à tous.

DTSocialize Holding

